

Mise en garde

Le document ci-après reproduit les résolutions et actes de conseil d'arrondissement. Malgré nos efforts pour les reproduire fidèlement, il est possible que certaines erreurs se soient glissées ou que certaines informations ne soient pas exactes ou complètes et nous nous en excusons. En aucun cas des extraits de ce site ne peuvent être utilisés à des fins de contestation juridique ou de preuve. Seuls des documents émis par la Secrétaire de l'arrondissement et portant le sceau sont authentiques et font preuve de leur contenu.

Copie authentique du procès-verbal des séances et des actes du conseil d'arrondissement peut être obtenue en s'adressant au Secrétaire de l'arrondissement.



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil
d'arrondissement tenue le lundi 14 mars 2011 à 19 h
5650, rue d'Iberville, 2e étage**

PRÉSENCES :

Monsieur François W. Croteau, Maire d'arrondissement
Monsieur François Limoges, Conseiller du district de Saint-Édouard
Monsieur Marc-André Gadoury, Conseiller du district d'Étienne-Desmarteau
Monsieur Pierre Lampron, Conseiller du district du Vieux-Rosemont
Madame Élane Ayotte, Conseillère du district de Marie-Victorin

Formant quorum et siégeant sous la présidence de M. François W. Croteau, maire d'arrondissement.

AUTRES PRÉSENCES :

Monsieur Patrick Martel, secrétaire d'arrondissement substitut
Monsieur Paul Bourret, Directeur d'arrondissement
Madame Josée Bédard, Directrice des affaires publiques et du greffe

Le maire d'arrondissement déclare la séance ouverte à 19 h 11.

10.01
CA11 26 0048

Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 14 mars 2011

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par Élane Ayotte

Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 14 mars 2011, en retirant les points suivants :

- ☞ 30.03 Approbation de la participation de Mme Élane Ayotte, conseillère du district de Marie-Victorin et responsable de la culture, au déjeuner du Grand Prix 2011 du Conseil des arts de Montréal, qui se tiendra le mardi 29 mars 2011. Autorisation d'une dépense au montant total de 100,00 \$ (taxes incluses)

- ☞ 30.04 Acceptation d'une somme de 677 013,30 \$ de Les développements Cité Nature inc. et autorisation de l'utilisation de ce montant pour l'exécution de travaux d'aménagement d'une piste multifonctionnelle et de la surveillance de travaux d'infrastructures à proximité du développement domiciliaire de Cité Nature. Modifier la dotation budgétaire 2011 des revenus et dépenses de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie. Informer le comité exécutif et le trésorier de la Ville de Montréal
- ☞ 40.06 Approbation des plans en vertu du titre VIII du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie* (01-279) – PIIA – Articles 671.8, 672, 673 et 674.7 – Construction d'un édifice de 14 étages – Projet Cité Nature situé entre le Golf municipal et le village olympique – Phase 2 – 4950, boulevard de l'Assomption
- ☞ 40.08 Approbation des plans, en vertu du titre VIII du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie* (01-279) – Construire un bâtiment d'habitation de 3 étages – Bâtiment situé au 6715, avenue Christophe-Colomb

Adoptée à l'unanimité.

10.02
CA11 26 0049

Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 7 février 2011 et de la séance extraordinaire du 7 mars 2011

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par Éline Ayotte

Et résolu :

Copie des procès-verbaux ayant été remises à chaque membre du conseil d'arrondissement dans le délai requis par la *Loi sur les cités et villes*.

Que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 7 février 2011 et de la séance extraordinaire du 7 mars 2011 soient approuvés.

Adoptée à l'unanimité.

10 - Point d'information des conseillers

Les membres du conseil sont invités à nous informer sur différents points.

10 - Période de questions du public

La période de questions du public débute à 19 h 42.

Le conseiller de Saint-Édouard, M. François Limoges, s'absente de son siège à 19 h 48 et le reprend à 19 h 50.

Considérant à 20 h 42 l'expiration du délai accordé pour la période de questions du public en vertu du *Règlement sur la régie interne du conseil de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie* (RCA-1),

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par Éline Ayotte

Et résolu :

De prolonger la période de questions du public de la séance ordinaire du 7 février 2011 afin d'entendre les personnes inscrites, conformément au *Règlement sur la régie interne du conseil de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie* (RCA-1).

Adoptée à l'unanimité.

La période de questions du public se termine à 21 h 11.

La séance est suspendue à 21 h 00 et reprend à 21 h 24.

15.01

CA11 26 0050

Participation de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie à l'événement « Une heure pour la Terre », qui aura lieu le 26 mars 2011, de 20 h 30 à 21 h 30

CONSIDÉRANT que l'événement « Une heure pour la Terre » a acquis une stature internationale;

CONSIDÉRANT que l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie désire formellement prendre position contre cette véritable menace à notre planète - le réchauffement global;

CONSIDÉRANT qu'à ce jour, plus de 4 000 municipalités à travers le monde participeront à cet événement le 26 mars 2011 à 20 h 30 et éteindront leurs lumières pendant une heure, dans le but de combattre le réchauffement global.

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

De confirmer la participation de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie à l'événement « Une heure pour la Terre » et d'éteindre toutes les lumières non essentielles pendant une heure, le 26 mars 2011, à compter de 20 h 30.

D'encourager tous les commerces, institutions et résidents de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie à se joindre à la Ville de Montréal, le 26 mars 2011 à 20 h 30.

D'encourager tous les arrondissements de la Ville de Montréal, ainsi que les municipalités de l'agglomération de Montréal à se joindre à l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie pour l'événement « Une heure pour la Terre », le 26 mars 2011, à 20 h 30.

Adoptée à l'unanimité.

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

De réunir, pour fins d'étude, les articles 20.01 à 20.02 de l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité.

20.01

CA11 26 0051

Octroi d'une contribution financière totale de 6 380,00 \$, à raison de 1 276,00 \$ par organisme, à La Maisonnette des Parents, Loisirs Saint-Marc de Rosemont, aux Loisirs du centre Père-Marquette inc., aux Loisirs récréatifs et communautaires de Rosemont et au Service des loisirs Angus-Bourbonnière pour les soutenir dans leurs interventions psychosociales au sein de leur programme Camp de jour

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'octroyer une contribution financière totale de 6 380 \$, à même le budget de fonctionnement, répartie de façon égale (1 276 \$) aux organismes partenaires suivants, pour les soutenir dans leurs interventions psychosociales au sein de leur programme Camp de jour:

- La Maisonnette des Parents;
- Loisirs Saint-Marc de Rosemont;
- Loisirs du centre Père-Marquette inc.;
- Loisirs récréatifs et communautaires de Rosemont;
- Service des loisirs Angus-Bourbonnière.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des services administratifs de l'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.
1113769001

20.02
CA11 26 0052

Octroi d'une contribution financière de 5 000,00 \$ à la Société d'histoire de Rosemont-Petite-Patrie afin de la soutenir dans l'organisation de ses activités auprès du grand public

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'octroyer une contribution financière de 5 000 \$, à même le surplus non affecté, à l'organisme Société d'histoire de Rosemont-Petite-Patrie, aux fins de l'organisation de ses activités auprès du grand public.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des services administratifs de l'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.
1110122001

20.03
CA11 26 0053

Approbation des conventions avec les organismes subventionnés dans le cadre de l'Entente administrative de développement social et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, Ville - MESS, et octroi de contributions financières totalisant 42 995,00 \$ pour l'année 2011

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'approuver la convention entre la Ville de Montréal (arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie) et La Maisonnette des Parents, pour l'année 2011 et se terminant le 31 décembre 2011, établissant les modalités et conditions d'octroi d'une contribution financière de 8 000 \$, pour la réalisation du projet « Parc de Gaspé en action ». Ladite convention étant jointe comme annexe numéro 45 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2011.

D'approuver la convention entre la Ville de Montréal (arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie) et La Maisonnette des Parents, pour l'année 2011 et se terminant le 31 décembre 2011, établissant les modalités et conditions d'octroi d'une contribution financière de 16 995 \$, pour la réalisation du projet « Alimentation à tout prix - Saint-Édouard et Père-Marquette ». Ladite convention étant jointe comme annexe numéro 46 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2011.

D'approuver la convention entre la Ville de Montréal (arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie) et Centre d'alphabétisation N-A Rive de Montréal, pour l'année 2011 et se terminant le 31 décembre 2011, établissant les modalités et conditions d'octroi d'une contribution financière de 18 000 \$, pour la réalisation du projet « J.A.S.E. ». Ladite convention étant jointe comme annexe numéro 47 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2011.

D'autoriser le secrétaire d'arrondissement substitut à signer pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, lesdites conventions.

De mandater le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social pour s'assurer du respect des balises et de la bonne utilisation des fonds octroyés.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.
1111663002

20.04

CA11 26 0054

Octroi d'un contrat à Location Sauvageau inc. pour la location de fourgonnettes nacelle pour la Division de l'entretien de l'éclairage, de la signalisation et du marquage sur la chaussée et autorisation d'une dépense maximale de 62 378,49 \$

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'autoriser une dépense pouvant atteindre 62 378,49 \$, taxes incluses, pour la location à court terme de deux fourgonnettes nacelle.

D'accorder à Location Sauvageau inc, le contrat à cette fin, au taux mensuel de 3 465,47 \$, taxes incluses, par fourgonnette, conformément à la liste des prix pour des services de location à court terme de véhicules légers et spécialisés du CSP-MRA, incluant l'indice des prix à la consommation de 3 %.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des services administratifs de l'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.
1114646001

20.05

CA11 26 0055

Prolongation, pour une période de douze (12) mois, soit du 1er avril 2011 au 31 mars 2012, du contrat octroyé à Environnement routier NRJ inc. pour la location d'équipement de déblaiement et d'épandage d'abrasifs sur les trottoirs (2006-2011) (Résolution CA06 26 0292), et ce, conformément à l'article 12.3 du cahier des charges régissant ce contrat. Autorisation d'une dépense supplémentaire de 504 000,00 \$, portant ainsi la valeur totale du contrat à 2 978 310,30 \$ - Contrat numéro 260612S

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par Marc-André Gadoury

Et résolu :

D'autoriser une dépense supplémentaire de 504 000,00 \$ et prolonger, pour une période de douze (12) mois, soit du 1er avril 2011 au 31 mars 2012, le contrat octroyé à Environnement routier NRJ inc. pour la location d'équipements de déblaiement et d'épandage d'abrasifs sur les trottoirs 2006-2011.

D'augmenter par conséquent la valeur totale dudit contrat à 2 978 310,30 \$.

D'imputer cette dépense, conformément aux informations budgétaires inscrites à l'intervention de la Direction des services administratifs de l'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.
1112913003

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

De réunir, pour fins d'étude, les articles 20.06 à 20.07 de l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité.

20.06
CA11 26 0056

Octroi d'un contrat à Transport Rosemont inc. pour le nettoyage des trottoirs aux printemps 2011 à 2013 et aux étés 2012 et 2013 - Contrat numéro 261102S (3 soum.). Autorisation d'une dépense totale de 328 099,84 \$

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'autoriser une dépense de 328 099,84 \$, taxes incluses, pour le nettoyage des trottoirs de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant.

D'octroyer à Transport Rosemont inc, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin pour une durée de trois ans, au prix unitaire de 79,47 \$ par heure par appareil (appel d'offres numéro 261102S).

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des services administratifs de l'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.
1112913005

20.07
CA11 26 0057

Octroi d'un contrat à Les Revêtements Scelltech inc. pour le balayage mécanique des pistes cyclables (2011-2013) - Contrat numéro 261108S (2 soum.). Autorisation d'une dépense totale de 141 838,44 \$

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'autoriser une dépense de 141 838,44 \$, taxes incluses, pour le balayage mécanique des pistes cyclables de l'arrondissement de Rosemont—La Petite-Patrie, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant.

D'octroyer à «Les Revêtements Scelltech inc.», plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix unitaire de 75 \$ par heure par appareil (appel d'offres numéro 261108S).

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des services administratifs de l'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.
1112913006

20.08

CA11 26 0058

Autorisation d'un lancement d'appel d'offres public pour des travaux de construction de la bibliothèque Marc-Favreau (bâtiment #0240), sur le site du 500, boulevard Rosemont

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par Éline Ayotte

Et résolu :

D'autoriser le lancement d'appel d'offres public pour des travaux de construction de la bibliothèque Marc-Favreau (bâtiment #0240), sur le site du 500, boulevard Rosemont.

La présente autorisation demeure conditionnelle à l'allocation des crédits budgétaires nécessaires par les autorités centrales de la Ville de Montréal, en vue d'assurer le financement de la prestation de service inhérente au nouvel équipement projeté.

Adoptée à l'unanimité.
1111654001

30.01

CA11 26 0059

Prendre acte du rapport consolidé des décisions déléguées pour la période du 1er au 31 janvier 2011, de la liste des bons de commande approuvés et de la liste des demandes de paiement pour la période comptable du mois de janvier 2011, soit du 1er au 28 janvier 2011, en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA-23)

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par Éline Ayotte

Et résolu :

De prendre acte du rapport consolidé des décisions déléguées pour la période du 1er au 31 janvier 2011, de la liste des bons de commande approuvés et de la liste des demandes de paiement pour la période comptable du mois de janvier

2011, soit du 1er au 28 janvier 2011, en vertu du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (RCA-23).

Adoptée à l'unanimité.
1110209002

30.02
CA11 26 0060

Octroi d'une subvention sous forme de réduction de tarif au Comité des jeunes de la Louisiane (CJL) pour l'organisation des Championnats provinciaux de hockey mineur féminin (Coupe Dodge) qui auront lieu à l'aréna Étienne-Desmarteau, du 31 mars au 3 avril 2011. Le montant estimé à 400,00 \$ est appliqué en réduction au tarif de location équivalent à un taux de 33,00 \$ la partie au lieu du tarif habituel de 40,00 \$ l'heure

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par Marc-André Gadoury

Et résolu :

D'accorder une subvention de 400,00 \$ au Comité des jeunes de la Louisiane (CJL), sous forme de réduction de tarif, pour l'organisation des Championnats provinciaux de hockey mineur féminin (Coupe Dodge), qui auront lieu à l'aréna Étienne-Desmarteau, du 31 mars au 3 avril 2011.

Ledit montant sera appliqué en réduction au tarif de location équivalent à un taux de 33,00 \$ la partie, en lieu et place du tarif habituel de 40,00 \$ l'heure.

Adoptée à l'unanimité.
1110767001

40.01
CA11 26 0061

Émission d'ordonnances - Programmation d'événements publics - « Activités du Centre de pratique/Sports Montréal inc. », « Marche du pardon Nord-Sud de Montréal », « Exposition de dessins du Centre Didache », « Les rencontres Vainqueurs »

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'autoriser, du 1^{er} avril au 31 octobre 2011, entre 8 h et le coucher du soleil, dans le cadre de l'événement « **Activités du Centre de pratique/Sports Montréal inc.** », sur le site du Golf municipal, situé au 4235, rue Viau :

- a) le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur;
- b) la vente d'articles promotionnels, de nourriture et de boissons alcooliques ou non.

Et d'édicter à cette fin les ordonnances suivantes, jointes comme annexes numéros 48 et 49 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2011:

- Ordonnance 2011-26-021 en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20);
- Ordonnance 2011-26-022 en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8).

D'autoriser, le 22 avril 2011, entre 10 h 30 et 14 h, dans le cadre de l'événement « **Marche du pardon Nord-Sud de Montréal** » :

- a) le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur;
- b) le ralentissement temporaire de la circulation selon le trajet suivant :

Départ : Rue Jean-Talon Est et avenue Henri-Julien.

Passage sur les rues : - Avenue Henri-Julien, direction sud jusqu'à la rue Marmier;

- rue Marmier, direction est jusqu'à la rue Saint-Denis;
- rue Saint-Denis, direction sud jusqu'à la rue des Carrières.
- Fin de trajet : Rue Saint-Denis et rue des Carrières.

Et d'édicter à cette fin les ordonnances suivantes, jointes comme annexes numéros 50 et 51 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2011 :

- Ordonnance 2011-26-023 en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20);
- Ordonnance 2011-26-024 en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3).

D'autoriser, le 30 avril 2011, entre 9 h et 18 h, dans le cadre de l'événement « **Exposition de dessins du Centre Didache** », sur le site du parc Molson :

- a) le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur;
- b) la vente d'articles promotionnels.

Et d'édicter à cette fin les ordonnances suivantes, jointes comme annexes numéros 52 et 53 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2011:

- Ordonnance 2011-26-025 en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20);
- Ordonnance 2011-26-026 en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8).

D'autoriser, les 14 juin et 9 août 2011 entre 17 h et 22 h, dans le cadre de l'événement « **Les rencontres Vainqueurs** », sur le site du parc et de la piste Étienne-Desmarreau :

- a) le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur.

Et d'édicter à cette fin l'ordonnance suivante, jointe comme annexe numéro 54 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2011 :

- Ordonnance 2011-26-27 en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).

Adoptée à l'unanimité.
1113581002

Il est proposé par François W. Croteau
appuyé par François Limoges

Et résolu :

De réunir, pour fins d'étude, les articles 40.01 à 40.03 de l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité.

Émission d'ordonnances - Programmation d'événements de nature commerciale et culturelle - « Vente trottoir », « Atmosph'Air sur la Plaza », « Défilé de rêves », « Grand Prix F1 », « Fête de la Saint-Jean », « Semaine italienne de Montréal », « L'Autre Marché Angus », « Adofest », « Vente trottoir de l'Halloween »

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'autoriser, dans le cadre de la promotion commerciale « **Vente trottoir** » du 25 au 29 mai 2011 inclusivement, majoritairement en rues fermées, sur la rue Masson, entre la rue D'Iberville et la 12^e Avenue :

- a) l'émission du bruit au moyen d'appareils sonores;
- b) la vente d'articles promotionnels reliés à l'événement, de nourriture et de boissons alcoolisées ou non, de même que la consommation de boissons alcoolisées sur le domaine public;
- c) la fermeture de la rue Masson, du 26 au 29 mai 2011 inclusivement, entre les 1^{re} et 12^e Avenues.

Et d'édicter, à cette fin, les ordonnances suivantes, jointes comme annexes numéros 55, 56 et 57 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2011 :

- ordonnance 2011-26-028, en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., c. B-3, article 20);
- ordonnance 2011-26-029, en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., c. P-1, articles 3 et 8);
- ordonnance 2011-26-030, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., c. C-4.1, article 3).

D'autoriser, dans le cadre de la promotion commerciale « **Grand Prix F1** » du 10 au 12 juin 2011 inclusivement, dans les parcs de la Petite Italie, Guglielmo-Marconi et Dante et sur le boulevard Saint-Laurent, entre les rues Beaubien et Jean-Talon, sur les rues Dante, Saint-Zotique et Bélanger et les avenues Mozart et Shamrock, entre le boulevard Saint-Laurent et la rue Saint-Dominique, de même que dans la ruelle, entre la rue Clark et le boulevard Saint-Laurent :

- a) l'émission du bruit au moyen d'appareils sonores;
- b) la vente d'articles promotionnels reliés à l'événement, de nourriture et de boissons alcoolisées ou non, de même que la consommation de boissons alcoolisées sur le domaine public;
- c) la fermeture des rues suivantes :

- le boulevard Saint-Laurent, entre les rues Beaubien et Jean-Talon;
- les rues Dante, Saint-Zotique et Bélanger et les avenues Mozart et Shamrock, entre le boulevard Saint-Laurent et la rue Saint-Dominique;
- la ruelle entre la rue Clark et le boulevard Saint-Laurent.

- d) l'installation de bannières et fanions portant le nom de l'événement et des partenaires.

Et d'édicter, à cette fin, les ordonnances suivantes, jointes comme annexes numéros 58, 59, 60 et 61 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2011 :

- ordonnance 2011-26-031, en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., c. B-3, article 20);
- ordonnance 2011-26-032, en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., c. P-1, articles 3 et 8);
- ordonnance 2011-26-033, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., c. C-4.1, article 3);
- ordonnance 2011-26-034, en vertu du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie* (01-279, article 521).

D'autoriser, dans le cadre de la promotion commerciale « **Fête de la Saint-Jean** » le 24 juin 2011, dans le parc de la Petite Italie, au coin du boulevard Saint-Laurent et de la rue Saint-Zotique :

- a) l'émission du bruit au moyen d'appareils sonores;
- b) la vente d'articles promotionnels reliés à l'événement, de nourriture et de boissons alcoolisées ou non, de même que la consommation de boissons alcoolisées sur le domaine public.

Et d'édicter, à cette fin, les ordonnances suivantes, jointes comme annexes numéros 62, et 63 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2011 :

- ordonnance 2011-26-035, en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., c. B-3, article 20);
- ordonnance 2011-26-036, en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., c. P-1, articles 3 et 8).

D'autoriser, dans le cadre de la promotion commerciale « **Atmosph'Air sur la Plaza** » du 6 au 10 juillet 2011 inclusivement, dans le parc Hector-Prud'homme et sur la rue Saint-Hubert, entre les rues de Bellechasse et Jean-Talon et sur la rue Bélanger, entre l'avenue De Chateaubriand et la rue Saint-André :

- a) l'émission du bruit au moyen d'appareils sonores;
- b) la vente d'articles promotionnels, de nourritures et de boissons alcoolisées ou non, de même que la consommation de boissons alcoolisées sur le domaine public;
- c) la fermeture des rues suivantes :
 - la rue Saint-Hubert, entre les rues de Bellechasse et Jean-Talon Est;
 - la rue Bélanger, entre l'avenue De Chateaubriand et la rue Saint-André;

- d) l'installation de bannières et de fanions portant le nom de l'événement et des partenaires.

Et d'édicter, à cette fin, les ordonnances suivantes, jointes comme annexes numéros 64, 65, 66 et 67 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2011 :

- ordonnance 2011-26-037, en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., c. B-3, article 20);
- ordonnance 2011-26-038, en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., c. P-1, articles 3 et 8);
- ordonnance 2011-26-039, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., c. C-4.1, article 3);
- ordonnance 2011-26-040, en vertu du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie* (01-279, article 521).

D'autoriser, dans le cadre de la promotion commerciale « **Vente trottoir nouveaux résidents** » du 6 au 10 juillet 2011 inclusivement, sur la rue Masson, entre la rue D'Iberville et la 12^e Avenue :

- a) l'émission du bruit au moyen d'appareils sonores;
- b) la vente d'articles promotionnels reliés à l'événement, de nourriture et de boissons alcoolisées ou non, de même que la consommation de boissons alcoolisées sur le domaine public.

Et d'édicter, à cette fin, les ordonnances suivantes, jointes comme annexes numéros 68 et 69 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2011 :

- ordonnance 2011-26-041, en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., c. B-3, article 20);
- ordonnance 2011-26-042, en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., c. P-1, articles 3 et 8).

D'autoriser, dans le cadre de la promotion culturelle « **Semaine italienne de Montréal 2011** » du 12 au 15 août 2011 inclusivement, dans les parcs de la

Petite Italie, Guglielmo-Marconi et Dante et sur le boulevard Saint-Laurent, entre les rues Beaubien et Jean-Talon, sur les rues Dante, Saint-Zotique et Bélanger et les avenues Mozart et Shamrock, entre le boulevard Saint-Laurent et la rue Saint-Dominique, sur l'avenue Mozart et la rue Saint-Zotique Ouest, entre le boulevard Saint-Laurent et la rue Clark :

- a) l'émission du bruit au moyen d'appareils sonores;
- b) la vente d'articles promotionnels reliés à l'événement, de nourriture et de boissons alcoolisées ou non, de même que la consommation de boissons alcoolisées sur le domaine public;
- c) la fermeture des rues suivantes :
 - le boulevard Saint-Laurent, entre les rues Beaubien et Jean-Talon;
 - les rues Dante, Saint-Zotique et Bélanger et les avenues Mozart et Shamrock, entre le boulevard Saint-Laurent et la rue Saint-Dominique;
 - l'avenue Mozart et la rue Saint-Zotique Ouest, entre le boulevard Saint-Laurent et la rue Clark;
 - la rue Dante, entre l'avenue Henri-Julien et la rue Saint-Dominique;
- d) l'installation de bannières et fanions portant le nom de l'événement et des partenaires.

Et d'édicter, à cette fin, les ordonnances suivantes, jointes comme annexes numéros 70, 71, 72 et 73 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2011 :

- ordonnance 2011-26-043, en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., c. B-3, article 20);
- ordonnance 2011-26-044, en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., c. P-1, articles 3 et 8);
- ordonnance 2011-26-045, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., C4.1, article 3);
- ordonnance 2011-26-046, en vertu du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie* (01-279, article 521).

D'autoriser, dans le cadre de la promotion commerciale « **Adofest** » du 18 au 21 août 2011 inclusivement, dans le parc Hector-Prud'homme et sur la rue Saint-Hubert, entre les rues de Bellechasse et Jean-Talon et sur la rue Bélanger, entre l'avenue De Chateaubriand et la rue Saint-André :

- a) l'émission du bruit au moyen d'appareils sonores;
- b) la vente d'articles promotionnels reliés à l'événement, de nourriture et de boissons alcoolisées ou non, de même que la consommation de boissons alcoolisées sur le domaine public;
- c) la fermeture des rues suivantes :
 - la rue Saint-Hubert, entre les rues de Bellechasse et Jean-Talon Est;
 - la rue Bélanger, entre l'avenue De Chateaubriand et la rue Saint-André.

Et d'édicter, à cette fin, les ordonnances suivantes, jointes comme annexes numéros 74, 75 et 76 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2011 :

- ordonnance 2011-26-047, en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., c. B-3, article 20);
- ordonnance 2011-26-048, en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., c. P-1, articles 3 et 8);
- ordonnance 2011-26-049, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., C-4.1, article 3).

D'autoriser, dans le cadre de la promotion commerciale « **Vente trottoir** » du 24 au 28 août 2011 inclusivement, majoritairement en rues fermées, sur la rue Masson, entre la rue D'Iberville et la 12^e Avenue :

- a) l'émission du bruit au moyen d'appareils sonores;

- b) la vente d'articles promotionnels reliés à l'événement, de nourriture et de boissons alcoolisées ou non, de même que la consommation de boissons alcoolisées sur le domaine public;
- c) la fermeture de la rue Masson, du 25 au 28 août 2011 inclusivement, entre les 1^{re} et 12^e Avenues.

Et d'édicter, à cette fin, les ordonnances suivantes, jointes comme annexes numéros 77, 78 et 79 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2011 :

- ordonnance 2011-26-050, en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., c. B-3, article 20);
- ordonnance 2011-26-051, en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., c. P-1, articles 3 et 8);
- ordonnance 2011-26-052, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., c. C-4.1, article 3).

D'autoriser, dans le cadre de la promotion commerciale « **Vente trottoir Halloween** » le 29 octobre 2011, sur la rue Masson, entre la rue D'Iberville et la 12^e Avenue :

- a) l'émission du bruit au moyen d'appareils sonores;
- b) la vente d'articles promotionnels reliés à l'événement, de nourriture et de boissons alcoolisées ou non, de même que la consommation de boissons alcoolisées sur le domaine public.

Et d'édicter, à cette fin, les ordonnances suivantes, jointes comme annexes numéros 80 et 81 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2011 :

- ordonnance 2011-26-053, en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., c. B-3, article 20);
- ordonnance 2011-26-054, en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., c. P-1, articles 3 et 8).

D'autoriser, dans le cadre de la promotion commerciale « **Défilé de rêves** » du 25 au 26 novembre 2011 inclusivement, dans le parc Hector-Prud'homme et sur la rue Saint-Hubert, entre le boulevard Rosemont et la rue Jean-Talon et sur la rue Bélanger, entre l'avenue De Chateaubriand et la rue Saint-André :

- a) l'émission du bruit au moyen d'appareils sonores;
- b) la vente d'articles promotionnels reliés à l'événement, de nourriture et de boissons alcoolisées ou non, de même que la consommation de boissons alcoolisées sur le domaine public;
- c) la fermeture des rues et/ou la réservation des espaces de stationnement suivants :

- la rue Saint-Hubert, entre le boulevard Rosemont et la rue Jean-Talon Est (fermeture de rue);
- la rue Bélanger, entre l'avenue De Chateaubriand et la rue Saint-André (fermeture de rue);
- le boulevard Rosemont côté nord, entre les rues Saint-Hubert et Saint-André (stationnement interdit de 16 h à 20 h);
- le boulevard Rosemont côté nord, entre la rue Saint-Hubert et l'avenue De Chateaubriand (stationnement interdit de 16 h à 20 h);
- la rue Jean-Talon Est, côté sud, entre les avenues De Chateaubriand et Christophe-Colomb (fermeture de rue et stationnement interdit de 19 h à 21 h);
- l'avenue Christophe-Colomb côté ouest, entre les rues Jean-Talon Est et Bélanger (longueur d'environ de 100', stationnement interdit entre 19 h et 21 h);
- la rue de Bellechasse, entre la rue Saint-André et l'avenue De Chateaubriand (fermeture temporaire de 19 h à 20 h);
- la rue Beaubien Est, entre la rue Saint-André et l'avenue De Chateaubriand (fermeture temporaire de 19 h à 20 h);
- la rue Saint-Zotique Est, entre la rue Saint-André et l'avenue De Chateaubriand (fermeture temporaire de 19 h à 20 h 30);
- la rue Bélanger, entre la rue Saint-André et l'avenue De Chateaubriand (fermeture temporaire de 16 h à 21 h).

Et d'édicter, à cette fin, les ordonnances suivantes, jointes comme annexes numéros 82, 83 et 84 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2011 :

- ordonnance 2011-26-055, en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., c. B-3, article 20);
- ordonnance 2011-26-056, en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., c. P-1, articles 3 et 8);
- ordonnance 2011-26-057, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., C-4.1, article 3).

D'autoriser, dans le cadre de la promotion commerciale « **L'Autre Marché Angus** » les 17 et 24 juin 2011, les 1^{er}, 8, 15, 22 et 29 juillet 2011, les 5, 12, 19 et 26 août 2011 et les 2, 9, 16 et 23 septembre 2011, de 7 h à 22 h, sur la rue William-Tremblay, entre les rues Molson et André-Laurendeau :

- a) l'émission du bruit au moyen d'appareils sonores;
- b) la vente d'articles promotionnels, de nourriture et de boissons alcoolisées ou non, de même que la consommation de boissons alcoolisées sur le domaine public;
- c) la fermeture de rue suivante :
 - la rue William-Tremblay, entre les rues Molson et André-Laurendeau;
- d) l'installation de bannières et de fanions portant le nom de l'événement et des partenaires.

Et d'édicter, à cette fin, les ordonnances suivantes, jointes comme annexes numéros 85, 86, 87 et 88 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2011 :

- ordonnance 2011-26-058, en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., c. B-3, article 20);
- ordonnance 2011-26-059, en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., c. P-1, articles 3 et 8);
- ordonnance 2011-26-060, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., c. C-4.1, article 3);
- ordonnance 2011-26-061, en vertu du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie* (01-279, article 521).

Adoptée à l'unanimité.
1110963009

40.03
CA11 26 0063

Émission d'ordonnance - Programme de ruelles vertes - Interdire la circulation des véhicules routiers dans la ruelle localisée à l'est de la rue Charlemagne et à l'ouest de la rue d'Orléans, entre les rues Sherbrooke Est et Rachel Est

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'interdire la circulation des véhicules routiers dans la ruelle située à l'est de la rue Charlemagne et à l'ouest de la rue d'Orléans, entre les rues Sherbrooke Est et Rachel Est.

De modifier la signalisation en conséquence.

Et d'édicter à cette fin l'ordonnance suivante, jointe comme annexe numéro 89 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2011 :

- Ordonnance 2011-26-062, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., c. C-4.1, article 3).

Adoptée à l'unanimité.
1103515005

40.04
CA11 26 0064

Autorisation - Exercice des usages conditionnels « bureau » et « atelier d'artistes et d'artisans », conformément au Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279), pour une partie du 2^e étage du bâtiment situé au 5795, avenue De Gaspé

Il est

Et résolu :

D'autoriser les usages conditionnels « bureau » et « atelier d'artistes et d'artisans » pour une partie du 2^e étage du bâtiment situé au 5795, avenue De Gaspé.

Adoptée à l'unanimité.
1100963112

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par Éline Ayotte

Et résolu :

De réunir, pour fins d'étude, les articles 40.05, 40.07, 40.09 et 40.10 de l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité.

40.05
CA11 26 0065

Approbation des plans, en vertu du titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) - (PIIA) - Articles 28, 671, paragraphe 12, et 674.10 - Révision architecturale d'un bâtiment d'habitation de 3 étages, situé au 6336, rue Alma

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par Éline Ayotte

Et résolu :

D'autoriser un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) concernant la construction d'un bâtiment résidentiel, de 3 étages, situé au 6336, rue Alma, en la Ville de Montréal.

D'approuver, conformément au titre VIII du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie* (01-279), les plans identifiés sk-01 (plan de sous-sol), sk-02 (plan du rez-de-chaussée), sk-03 (plan du niveau 2), sk-04 (plan du niveau 3), sk-05 (élévation avant), sk-06 (coupe longitudinale) et sk-07 (élevations latérale et arrière), préparés par Mitchell Herscovich, architecte, estampillés en date du 23 février 2011, par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, et accompagnant la demande de permis de construction numéro 3000169796, lesquels plans sont joints comme annexe numéro 90 aux procès-verbaux du conseil d'arrondissement pour l'année 2011.

Adoptée à l'unanimité.

40.07
CA11 26 0066

Approbation des plans en vertu du titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) - PIIA - Articles 22, 95, 674 et 674.10 - Construire un bâtiment de 4 étages + mezzanines à la place du bâtiment situé au 6310, boulevard Saint-Laurent

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par Éline Ayotte

Et résolu :

D'autoriser un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA - articles 22, 95, 674 et 674.10) concernant la construction d'un bâtiment de 4 étages, situé au 6310, boulevard Saint-Laurent, en la Ville de Montréal.

D'approuver, conformément au titre VIII du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie* (01-279), les plans identifiés « Élévation Henri-IV », « Élévation Saint-Laurent », « Élévation latérale gauche », « Niveau 0 », « Niveau 1 », « Mezzanine » et « Coupes & détails », préparés par Lafond, architectes, estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises le 25 février 2011, et accompagnant la demande de permis 3000245059, lesquels plans sont joints comme annexe numéro 91 aux procès-verbaux du conseil d'arrondissement pour l'année 2011.

Adoptée à l'unanimité.

1100963093

40.09
CA11 26 0067

Approbation des plans, en vertu du titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) - Construire un nouveau bâtiment de 2 étages et 4 unités de logements - PIIA - Articles 671, paragraphe 11, et 674.10 - Bâtiment situé au 5926, 25^e Avenue

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par Éline Ayotte

Et résolu :

D'autoriser un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) concernant la construction d'un bâtiment de 2 étages et de 4 unités de logements pour le bâtiment projeté au 5926, 25^e Avenue, en la Ville de Montréal.

D'approuver, conformément au titre VIII du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie* (01-279), les plans déposés et identifiés ASK-05, ASK-06, ASK-07, ASK-08, ASK-09, ASK-10, ASK-11, ASK-12, préparés par la firme d'architecte Paulin Architecte, estampillés en date du 14 février 2011 par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, et accompagnant la demande de permis de construction 3000244936, lesquels plans sont joints comme annexe numéro 92 aux procès-verbaux du conseil d'arrondissement pour l'année 2011.

Adoptée à l'unanimité.

1100963101

40.10
CA11 26 0068

Approbation des plans, en vertu du titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) - Remplacer la porte d'entrée - Bâtiment situé au 5741, avenue des Marronniers

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par Éline Ayotte

Et résolu :

D'autoriser un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIA) concernant le remplacement de la porte d'entrée du bâtiment situé au 5741, avenue des Marronniers, en la Ville de Montréal.

D'approuver, conformément au titre VIII du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie* (01-279), le document identifié A-1, préparé par le requérant et estampillé en date du 9 février 2011 par la Direction de l'aménagement et des services aux entreprises, et accompagnant la demande de permis 3000277712, lequel document est joint comme annexe numéro 93 aux procès-verbaux du conseil d'arrondissement pour l'année 2011.

Adoptée à l'unanimité.
1110963010

40.11

CA11 26 0069

Refus des plans, en vertu du titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) - Secteur significatif à normes SS-A et site du patrimoine SP-4 - Changer les 6 fenêtres du bâtiment situé aux 2907-2911, rue Masson

CONSIDÉRANT que le conseil d'arrondissement a pris connaissance de l'avis émis par le comité consultatif d'urbanisme à l'occasion de sa séance du 19 janvier 2011;

CONSIDÉRANT que le bâtiment situé aux 2907-2911, rue Masson est situé dans un secteur significatif d'intérêt patrimonial ; de plus, il est également localisé dans le site du patrimoine de l'église Saint-Esprit-de-Rosemont, qui est assujéti à la réglementation du conseil du patrimoine de Montréal;

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

De ne pas approuver les travaux réalisés, faisant l'objet de la demande de permis de transformation numéro 3000260604, pour lesquels l'approbation du conseil est requise, en vertu du titre VIII du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie* (01-279), articles 90, 91, 108, 109, 113, 118, 671, 2^e paragraphe, et 674, et ce, pour les motifs suivants :

- le modèle de fenêtre installé ne rencontre pas les critères énoncés à l'article 91 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie* (01-279). Les qualités architecturales du bâtiment ne sont pas conservées, et la transformation effectuée n'est pas compatible avec la forme et l'apparence d'une caractéristique architecturale du bâtiment, qui comportait des fenêtres de modèle à guillotine, subdivisé 1/3-2/3, et ayant un vitrail dans la partie supérieure de la fenêtre.

Adoptée à l'unanimité.
1111016001

40.12

CA11 26 0070

Opération cadastrale - Frais pour fins de parc - Acceptation d'un versement de 245 461,00 \$ par le propriétaire du terrain en cause (emplacement situé au 5200, rue Molson, entre le boulevard Saint-Joseph Est et la rue Masson), conformément à l'article 6 du Règlement sur les opérations cadastrales (R.R.V.M., c. O-1), relativement à des frais pour fins de parc, représentant 10

% de la valeur réelle des terrains visés compris dans le plan d'opération cadastrale

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par Pierre Lampron

Et résolu :

D'accepter le versement d'une somme de 245 461,00 \$ de la part du propriétaire du 5200, rue Molson, conformément à l'article 6 du *Règlement sur les opérations cadastrales* (R.R.V.M., c. O-1), relativement à des frais pour fins de parc, représentant 10 % de la valeur réelle du terrain compris dans le plan d'opération cadastrale (dossier 2114814006).

De déposer ce montant au compte spécifié dans l'intervention de la Direction des services administratifs.

Adoptée à l'unanimité.

1110963013

40.13

CA11 26 0071

Prendre acte du dépôt du certificat du secrétaire d'arrondissement relatif au registre tenu du 14 au 17 février 2011 sur le règlement d'emprunt RCA2611-001

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par Pierre Lampron

Et résolu :

Que le conseil d'arrondissement prenne acte du dépôt du certificat du secrétaire d'arrondissement relatif au registre tenu du 14 au 17 février 2011 pour l'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement suivant, et ce, conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q.,c. E-2.2) :

- Règlement RCA2611-001 intitulé : « Règlement autorisant un emprunt de 4 500 000 \$ pour la réalisation du programme de dotation et de protection des bâtiments de l'arrondissement ».

Adoptée à l'unanimité.

1110284002

40.14

CA11 26 0072

Prendre acte de la résolution du conseil d'administration de « Gestion Réseau Sélection Inc », relative à l'entente de développement à la suite des recommandations de l'OCPM - Projet de développement du site de Norampac

ATTENDU que l'Office de consultation publique de Montréal a déposé son rapport au conseil municipal le 24 janvier dernier;

ATTENDU que trois préoccupations importantes ont fait l'objet de propositions par les participants, soit l'intégration du projet à la communauté, le désenclavement physique du site et une approche plus rigoureuse concernant le développement durable et que l'Office de consultation publique de Montréal a traduit ces préoccupations en 25 recommandations;

ATTENDU que l'arrondissement est satisfait du rapport et endosse la majorité des recommandations de l'Office de consultation publique de Montréal, lesquelles sont prises en compte dans le règlement modifié et dans la résolution du conseil d'administration de Gestion Réseau Sélection;

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par Pierre Lampron

Et résolu :

De prendre acte de la résolution du conseil d'administration de Gestion Réseau Sélection Inc. relative à l'objet précité, telle qu'adoptée le 10 février 2011.

Adoptée à l'unanimité.
1110963014

40.15

CA11 26 0073

Adoption - Second projet de résolution autorisant l'agrandissement du bâtiment situé aux 6810 et 6814, boulevard Saint-Laurent, et ce, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA-8)

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'adopter, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie* (RCA-8), le second projet de résolution suivant :

1. D'accorder l'autorisation d'agrandir le bâtiment situé aux 6810 et 6814, boulevard Saint-Laurent, en dérogation aux articles 9, 21, 22 et 24 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie* (01-279 de l'ancienne Ville de Montréal), relatifs à la hauteur en étages et en mètres et aux dépassements autorisés.
2. D'assortir l'autorisation prévue à l'article 1 aux conditions suivantes :
 1. le traitement architectural du bâtiment doit être conforme aux plans numérotés A10, A11, A12 et A13, préparés par D'Onofrio architecture design, estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises le 27 janvier 2010, lesquels plans sont joints comme annexe numéro 43 aux procès-verbaux des séances du conseil pour l'année 2011;
 2. les détails architecturaux doivent être conformes aux plans numérotés A14, A15, A16, A17 et A18, préparés par D'Onofrio architecture design, estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises le 27 janvier 2010, lesquels plans sont joints comme annexe numéro 44 aux procès-verbaux des séances du conseil pour l'année 2011;
 3. les détails de tous les matériaux de façade (modèle, format, couleur) doivent être indiqués sur les plans déposés en vue de l'émission des permis et les couleurs doivent être en harmonie avec les couleurs dominantes présentes sur le bâtiment;
 4. sur les élévations des murs latéraux, l'enduit proposé doit être changé pour du crépi de béton appliqué à la truelle.

Ce projet comprend des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Adoptée à l'unanimité.
1110963063

40.16

CA11 26 0074

Adoption - Premier projet de résolution autorisant la démolition d'un bâtiment situé au 3320, rue Dandurand et la construction d'un ensemble de 3 bâtiments de 3 étages en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA-8)

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par Pierre Lampron

Et résolu :

D'adopter, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA-8)*, le premier projet de résolution suivant :

1.- D'autoriser la démolition d'un bâtiment situé au 3320, rue Dandurand et la construction d'un ensemble de 3 bâtiments de 3 étages. À ces fins, il est permis de déroger aux articles 9, 52, 60, 71, 81, 87 et 581 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279)*, relatif à la hauteur, à l'alignement de construction, à la marge latérale, à la proportion de maçonnerie, à la superficie des ouvertures et à la largeur de la voie de circulation.

2.-D'assortir l'autorisation prévue à l'article 1 à la condition suivante :

1° les travaux de construction doivent être conformes aux plans déposés, les plans identifiés « Plan d'implantation », « Plan de paysage », « Plan du sous-sol », « Élévation Dandurand », « Élévation 12^e Avenue », « Élévation arrière », « Détails types » et « Coupe de margelle type », préparés par Louis-Paul Lemieux, architecte, estampillés en date du 3 mars 2011 par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, ces plans étant joints comme annexe numéro 94 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2011.

Ce projet comprend des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Et qu'une assemblée publique de consultation soit tenue en cette salle le 4 avril 2011, à 18 h.

Adoptée à l'unanimité.
1101016013

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par Pierre Lampron

Et résolu :

De réunir, pour fins d'étude, les articles 40.17 à 40.18 de l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité.

40.17
CA11 26 0075

Recommandation au conseil municipal - Mandater l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) et adopter, en vertu de l'article 89,3° de la Charte de la Ville de Montréal, un règlement permettant un développement résidentiel sur la partie ouest du site de l'ancien centre Raymond-Préfontaine - lots 3 635 817 et 4 728 132 du cadastre du Québec - 3100, rue Rachel Est

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par Pierre Lampron

Et résolu :

De recommander au conseil municipal :

1. D'adopter, en vertu de l'article 89,3° de la *Charte de la Ville de Montréal*, un règlement autorisant la construction et l'occupation à des fins résidentielles du terrain portant les numéros de lot 3 635 817 et 4 728 132 du cadastre du Québec, situés au sud de la rue Rachel Est, de part et d'autre de la rue Marcel-Pepin, ainsi que la transformation et l'occupation à des fins résidentielles de la propriété portant le numéro 3100, rue Rachel Est (ancien centre Raymond-Préfontaine).
2. De mandater l'Office de consultation publique de Montréal de tenir l'audience publique requise en vertu de l'article 89.1 de la *Charte de la Ville de Montréal*.

Adoptée à l'unanimité.
1100963066

40.18

CA11 26 0076

Recommandation au conseil municipal - Adopter un règlement modifiant le chapitre d'arrondissement du Plan d'urbanisme afin de créer un nouveau secteur de densité propre au site de l'ancien centre Raymond-Préfontaine - 3100, rue Rachel Est

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par Pierre Lampron

Et résolu :

De recommander au conseil municipal :

1. D'adopter un règlement intitulé « Règlement modifiant le chapitre d'arrondissement du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) », afin de créer un nouveau secteur de densité sur les terrains portant les numéros de lot 3 635 817 et 4 728 132 du cadastre du Québec, situés au sud de la rue Rachel Est, et, de part et d'autre, de la rue Marcel-Pepin (partie ouest du site de l'ancien centre Raymond-Préfontaine).
2. De mandater l'Office de consultation publique de Montréal de tenir l'audience publique requise en vertu de la *Charte de la Ville de Montréal*.

Adoptée à l'unanimité.
1100963067

40.19

CA11 26 2011-01

Avis de motion - Règlement numéro RCA-72, intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public à l'égard de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie (R.R.V.M. O-0.1 modifié par RCA-45) » afin d'ajouter une nouvelle catégorie d'occupation du domaine public appelée « occupation pour un café-terrasse », de préciser les normes d'implantation et d'aménagement d'un café-terrasse et d'associer à cette catégorie d'occupation un permis renouvelable annuellement sous certaines conditions

Le maire de l'arrondissement, François W. Croteau, donne un avis de motion annonçant qu'à la prochaine séance ou qu'à toute séance subséquente, il sera adopté un règlement RCA-72 intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public à l'égard de l'arrondissement de Rosemont - La Petite-Patrie (R.R.V.M. O-0.1 modifié par RCA-45) », afin d'ajouter une nouvelle catégorie d'occupation du domaine public appelée « occupation pour un café-terrasse », de préciser les normes d'implantation et d'aménagement d'un café-

terrasse et d'associer à cette catégorie d'occupation un permis renouvelable annuellement sous certaines conditions. L'objet du projet de règlement étant détaillé dans le sommaire décisionnel.

1110146001

40.20

CA11 26 2011-02

Avis de motion - Règlement numéro RCA-71-1, intitulé « Règlement amendant le Règlement sur les tarifs 2011 (RCA-71) » afin de modifier certaines dispositions, de préciser les tarifs s'appliquant aux permis d'occupation du domaine public pour un café-terrasse et de le rendre concordant avec les amendements apportés au Règlement sur l'occupation du domaine public à l'égard de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie (R.R.V.M O-0.1 amendé par le RCA-45)

Le maire de l'arrondissement, François W. Croteau, donne un avis de motion annonçant qu'à la prochaine séance ou qu'à toute séance subséquente, il sera adopté un règlement RCA-71-1 intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (RCA-71) », dans l'intention de modifier certaines dispositions, de préciser les tarifs s'appliquant aux permis d'occupation du domaine public pour un café-terrasse et afin d'établir une concordance avec les amendements apportés au règlement intitulé *Règlement sur l'occupation du domaine public* à l'égard de l'arrondissement de Rosemont - La Petite-Patrie (R.R.V.M O-0.1 amendé par le RCA-45). L'objet de ce projet de règlement étant détaillé dans le sommaire décisionnel.

1110146002

40.21

CA11 26 2011-03

Avis de motion - Règlement numéro RCA-23-6, intitulé « Règlement amendant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA-23) » afin de le rendre concordant avec les amendements apportés au Règlement sur l'occupation du domaine public à l'égard de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie (R.R.V.M O-0.1 amendé par le RCA-45)

Le maire de l'arrondissement, François W. Croteau, donne un avis de motion annonçant qu'à la prochaine séance ou qu'à toute séance subséquente du conseil d'arrondissement, il sera adopté le règlement RCA-23-6 intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés », ayant pour objet d'établir une concordance avec les amendements apportés au *Règlement sur l'occupation du domaine public* à l'égard de l'arrondissement de Rosemont - La Petite-Patrie (R.R.V.M. O-0.1 amendé par le RCA-45). L'objet du règlement étant détaillé dans le sommaire décisionnel.

1110146003

51.01

CA11 26 0077

Recommandation au conseil d'agglomération - Désigner M. Clément Arnaud, commissaire au développement économique de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, pour siéger au sein du comité d'investissement commun (CIC) pour la gestion des fonds FLI/SOLIDE de même qu'au fonds d'affection d'origine externe de la Corporation de développement économique communautaire (CDEC) Rosemont-Petite-Patrie

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par Pierre Lampron

Et résolu :

De recommander au conseil d'agglomération :

La désignation de monsieur Clément Arnaud, nouveau commissaire au développement économique dans l'arrondissement de Rosemont—La Petite-Patrie, pour siéger au sein du comité d'investissement commun (CIC) pour la gestion des fonds FLI/SOLIDE, de même qu'au fonds d'affectation d'origine externe de la Corporation de développement économique communautaire (CDEC) Rosemont-Petite-Patrie, et ce, en remplacement de monsieur Michel Gagné qui occupait ce poste jusqu'en novembre 2010.

Adoptée à l'unanimité.
1110963015

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par Élane Ayotte

Et résolu :

De réunir, pour fins d'étude, les articles 50.02 et 50.03 de l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité.

51.02

CA11 26 0078

Nomination d'un secrétaire d'arrondissement et fin de mandat d'un secrétaire d'arrondissement substitut

Attendu que Me Pierre Rochon a quitté son poste de secrétaire d'arrondissement le 7 mars 2011;

Attendu que Madame Josée Plessis-Bélair a quitté son emploi à la Ville de Montréal pour cause de prise de retraite;

Attendu qu'en vertu de l'article 27 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, il appartient au conseil d'arrondissement de procéder à la nomination d'un secrétaire d'arrondissement;

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par Élane Ayotte

Et résolu :

De nommer Me Karl Sacha Langlois à titre de secrétaire de l'arrondissement de Rosemont—La Petite-Patrie, et ce, à compter du 14 mars 2011, en remplacement de Me Pierre Rochon.

Et de mettre fin au mandat de Madame Josée Plessis-Bélair, en qualité de secrétaire d'arrondissement substitut.

Adoptée à l'unanimité.
1113575002

51.03

CA11 26 0079

Nomination de M. François W. Croteau, maire de l'arrondissement, à titre d'élu responsable du dossier des aînés et du suivi des travaux d'élaboration et de mise en oeuvre du plan d'action Municipalité amie des aînés (MADA)

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par Éline Ayotte

Et résolu :

De nommer M. François W. Croteau, maire de l'arrondissement, à titre d'élu responsable du dossier des aînés et du suivi des travaux d'élaboration et de mise en oeuvre du plan d'action Municipalité amie des aînés (MADA).

Adoptée à l'unanimité.
1111903001

60.01
CA11 26 0080

Dépôt au conseil municipal du bilan annuel 2010 sur l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) pour le territoire de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie (au 31 décembre 2010), ainsi que les registres des achats et des utilisations de pesticides pour 2010

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par Marc-André Gadoury

Et résolu :

De déposer au conseil municipal le bilan annuel 2010 sur l'application du *Règlement sur l'utilisation des pesticides* (04-041) pour le territoire de l'arrondissement de Rosemont - La Petite-Patrie, ainsi que les registres des achats et des utilisations de pesticides pour l'exercice 2010.

Adoptée à l'unanimité.
1113515002

L'ordre du jour étant épuisé, le maire d'arrondissement déclare la séance levée à 21 h 53.

François W. Croteau
Maire d'arrondissement

Patrick Martel
Secrétaire d'arrondissement substitut